



DIRECTION GENERALE DES PRODUCTIONS
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

COMITE NATIONAL DE CONTROLE DES ENGRAIS

Abidjan, le 25 NOV 2025

9677-3
N°...../MEMINADERPV/DGPSA/DSEPA

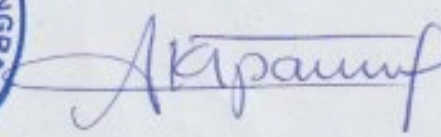
**AVIS D'AGREMENT FABRICANT, IMPORTATEUR ET DISTRIBUTEUR
GROSSISTE D'ENGRAIS DESTINES A L'AGRICULTURE**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier décrit ci-dessous, a été examiné par le Comité National de Contrôle des Engrais qui a rendu la décision suivante : **Agréments accordés.**

Nom de la société	MATIERES ORGANIQUES SARL
Localité / Adresse	Abidjan, Koumassi quartier SOPIM lot N°335 / 10 BP 1785 Abidjan 10
N° d'enregistrement	0095/06032025
Type d'agrément(s)	Fabricant, Importateur, Distributeur Grossiste
Nature	Chimique
Nom commercial	MO ; GROBEST
Composition en éléments fertilisants	MO : 2-3%N, 1,5-3%P ₂ O ₅ , 2-4%K ₂ O+2-4%CaO ; GROBEST : 5%N, 4%P ₂ O ₅ , 4%K ₂ O, 40%C
Conditionnement	Sacs de 50 Kg et fût de 1000 litres
Provenance	Côte d'Ivoire, Afrique du Sud
Date de la Session du Comité National de Contrôle des Engrais	03 avril 2025

En attendant la délivrance de l'arrêté ministériel de votre agrément, le présent avis est valable pour **un (01) an**, à compter de sa date de signature.




Pr. ANGUI Kouassi Tehua Pascal



DIRECTION GENERALE DES PRODUCTIONS
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Abidjan, le 18 DEC 2024

COMITE NATIONAL DE CONTROLE DES ENGRAIS

N° 1321 / MEMINADERPV/DGPSA/DSEPA

A L'ATTENTION DE MATIERE ORGANIQUE

Objet : Approbation des résultats des essais de bio-efficacité et d'innocuité des engrais

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment réalisé des essais de bio-efficacité et d'innocuité sur vos engrais décrits ci-dessous :

Nom commercial	MATIERE ORGANIQUE	GROBEST
Type d'engrais	Organique	Biologique foliaire
Composition	C total 25-30% ; N organique 2-3% ; P2O5 1,5-3% ; K2O 2-4% ; CaO 2-4% ; Matière organique 0,5-2% ; C organique 2-4% ; Oligo-élément (Fe, Cu, Zn, Mg, Mn, Mo) solubles	Éléments nutritifs N, P K tous équilibrés+ oligoéléments + minéraux essentiels+ stimulateurs de croissance naturelle
Fabricant du produit formulé	MATIERE ORGANIQUE	
Centre de Recherche pour les essais	AGRINNOV	
Date de la session du Comité National de Contrôle des Engrais	03 décembre 2024	
Provenance des produits	COTE D'IVOIRE	

Après analyse des résultats transmis par le Centre de Recherche retenu, le Comité est heureux de vous informer qu'au niveau de :

- **La Bio-efficacité** : vos engrais ont démontré une efficacité satisfaisante dans l'amélioration de la croissance des plantes et l'augmentation des rendements ;
- **L'Innocuité** : les essais ont révélé que vos engrais ne présentent aucun danger pour les plantes, les sols ou l'environnement.

En conséquence, le Comité approuve les résultats des essais et autorise la distribution des engrais sur le marché.

Nous recommandons de continuer à surveiller régulièrement la qualité des engrais pour maintenir ces standards



AKT Paul
Prof. Pascal K.T. ANGUI

Arrêté n° **0009** /MINADERPV/CAB du **17 AVR 2026** portant
agrément de **** MATIERE ORGANIQUE **** comme Fabricant, Importateur et
Distributeur Grossiste d'engrais

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES,**

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2023-440 du 24 mai 2023 relatif au contrôle de la qualité des engrais ;
Vu le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le dossier présenté par **MATIERE ORGANIQUE** et enregistré au Secrétariat du Comité National de Contrôle des Engrais sous le n°0095/06032025 ;
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité National de Contrôle des Engrais en date du 3 avril 2025 ;

ARRETE :

Article 1 : **** MATIERE ORGANIQUE**** dont le Gérant est M. YAO GIRESSE KONAN, numéro de CNI : CI000503984, Tél : 0101828314 / 0748131626, Adresse : Koumassi SOPIM / 10 BP1785 Abidjan 10 est agréé comme **Fabricant, Importateur et Distributeur Grossiste** d'engrais organiques : **MO : 2-3%N, 1,5-3%P₂O₅, 2-4%K₂O+2-4%CaO et GROBEST : 5%N, 4%P₂O₅, 4%K₂O, 40%C**

Article 2 : L'agrément visé à l'article 1 est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur des Semences, Engrais et Produits Assimilés est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le **17 AVR 2026**

Le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural
et des Productions Vivrières

AMPLIATIONS :

- Secrétariat Général du Gouvernement ;
- MINADERPV/CAB ;
- Ministères membres du CNACE ;
- Secrétariat Technique CNACE ;
- Intéressé ;
- JORCI.



Bruno Nabagné KONE